Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600099-20251215-DELIB2025_78-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 15 décembre 2025

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 14
DE PRESENTS : 13
DE VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2025

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Monsieur Sébastien CHANCLU - Monsieur Stéphane SAMZUN - Madame Andrée LOREAL - Monsieur Eric SAMZUN- Monsieur Pierre-Yves LE GAL - Madame Evelyne LOREAL -Madame Marie-Christine de la HOGUE – Mme Hélène JUGEAU – Monsieur Franck THOMAS - Madame Marie LIEBENGUTH -Monsieur Eric DELANOE – Madame Valérie LE BIHAN.

Absent excusé ayant donné procuration :
Monsieur Gaël GIRARD à Madame Hélène JUGEAU.

Madame Valérie LE BIHAN a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2025-78
OBJET : CONVENTION SERVICE COMMUN « COOPERER POUR INNOVER POUR L'HABITAT A L'ANNEE »Coopérer pour innover pour l'habitat à l'année »

Vu l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité social territorial du 8 décembre 2025,

VU la convention portant création d'un service commun « habitat et transition » du 19 novembre 2024,

VU le projet de convention pour la création d'un service commun « coopérer pour innover pour l'habitat à l'année » entre la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer et les communes de Bangor, Locmaria et Sauzon,

Considérant le niveau de tension extrême pour l'accès au logement sur l'île et l'importance de mobiliser tous les outils à disposition afin de favoriser le logement à l'année sur l'île,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600099-20251215-DELIB2025_78-DE

Considérant que le service commun « habitat et transition » prenant fin au 31 décembre 2025 a permis de définir les actions à mettre en œuvre à l'échelle intercommunale en complément de l'action portée par les communes,

Considérant la volonté des parties de se doter d'un service commun « Coopérer pour innover pour le logement à l'année » afin de favoriser l'exercice de leurs missions, de rationaliser les moyens mis en œuvre pour la réalisation du plan d'action,

Considérant que le montant prévisionnel annuel de la contribution de la commune est de 11 816 € (voir tableau ci-dessous),

DEPENSES			
Nature	Poste	Detail	Par année
SALAIRE	Chargé de mission Habitat	Animation du dispositif tel que prévu par les missions (cf. ci-dessus) *Temps dédié en 68,5% (24h/sem)*	30 825 €
AUTRES CHARGES	Instructrice Changement d'usage	Charges indirectes de structure (15 % des charges de rémunération)	4 624 €
		TOTAL DEPENSES	35 449 €

RECETTES		
Nature	Détail	Par année
PARTICIPATION	Commune de Bangor	11 816 €
	Commune de Locmaria	11 816 €
	Commune de Sauzon	11 816 €
	TOTAL RECETTES	35 448,75 €

Ainsi exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de création d'un service commun « Coopérer pour innover pour l'habitat à l'année » entre la Communauté de Communes et les communes de Bangor, Locmaria et Sauzon et le plan de financement proposé ;

- AUTORISE Madame Le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération ;

- INSCRIT les dépenses afférentes au budget ;
- AUTORISE Madame Le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Bangor
Le 15 décembre 2025
Le Maire
Annaïck HUCHET

MAIRIE de BANGOR (MORBIHAN)